

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

Séance du 28 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Deschamps, Conduché, Desfarges et Mmes Chiron, Kahane et Puravet

Excusés : Mrs Pernet et Pesson

Nombre de conseillers :

En exercice : 8

Présents : 6

Date de convocation : 21/11/2025

Date d'affichage : 21/11/2025

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

M. Deschamps indique vouloir ajouter à l'ordre du jour un point concernant le lotissement « Le Daumas ».

- Modification du nombre d'adjoints et remplacement du 1^{er} adjoint

Suite à la démission de M. Claisse du Conseil Municipal, M. Deschamps indique qu'il est désormais nécessaire de nommer quelqu'un d'autre au poste de 1^{er} adjoint.

Aussi, vu la courte échéance avant les prochaines élections municipales, il propose de terminer ce mandat avec un seul adjoint.

Vote : le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

Mme Puravet étant candidate à ce poste, il est procédé à son élection. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 6

Nombre de suffrages blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 6

Majorité absolue : 4

A obtenu : Béatrice Puravet : 5 voix

Mme Puravet, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 1^{ère} adjointe.

- Décision modificative n°1 – Budget Commune

M. Deschamps explique que, compte-tenu des aléas rencontrés cette année en dépenses de personnel, il est nécessaire d'alimenter le chapitre correspondant à hauteur de 16 200 € en les prenant en investissement par le biais du virement à la section d'investissement.

De même, des crédits à hauteur de 21 000 € manquent au chapitre 21 : ils sont récupérés dans le sur-équilibre de la section d'investissement.

Vote : l'ensemble des membres approuve la décision modificative présentée.

Il rend également compte d'un virement de crédit qu'il a été nécessaire de prendre le 21 octobre dernier dans la section d'investissement. En effet, l'article dédié à la restitution des cautions (compte 165) a été sous-estimé lors du vote du budget de 331 € pour rembourser un locataire. Il a alors été décidé de récupérer cette somme au chapitre 21.

- Participation aux travaux du Centre de Secours d'Ebreuil : amortissement de la subvention au prorata-temporis

M. Deschamps indique que, dans le cadre de la participation de la commune aux travaux du Centre de Secours d'Ebreuil, la subvention d'équipement versée doit obligatoirement faire l'objet d'un amortissement.

La nomenclature M57 prévoit en effet un amortissement au prorata-temporis c'est-à-dire à compter de la date d'émission du mandat.

Cependant, étant donné du faible montant qu'il en découlerait pour l'exercice 2025 et compte-tenu du fait que rien n'a été budgété au budget primitif pour passer cette écriture d'ordre, M. Deschamps propose de reporter ce mandatement à l'exercice suivant en utilisant la mesure de simplification prévue par la M57.

Vote : les conseillers acceptent à l'unanimité.

Mme Chiron en profite pour demander où en est le procès qui oppose les financeurs au maître d'œuvre suite à l'éboulement de la dalle. Le procès étant toujours en cours, le SDIS a dû avancer les travaux de réparation pour pouvoir ouvrir au plus vite la nouvelle caserne.

- Aide au Camping des Papillons

M. Deschamps fait part de la demande d'aide des nouveaux propriétaires du Camping des Papillons pour le remplacement de leur panneau d'entrée dont le coût est estimé à 621 € HT.

M. Desfarges ne comprend pas pourquoi la commune viendrait aider une entreprise privée qui, en plus, ne fait pas directement vivre le village (ni l'école, ni le restaurant,...) et dont leurs clients sont uniquement de passage.

Mme Kahane rejoint le point de vue de M. Desfarges en faisant remarquer qu'aucune autre entreprise privée de la commune n'a, à sa connaissance, jamais demandé quoique ce soit. M. Conduché admet être également surpris par cette demande.

Mme Puravet rappelle quant à elle que les précédents propriétaires du camping n'ont effectivement jamais rien demandé de tel.

M. Deschamps précise toutefois que ces nouveaux gérants sont bien différents des deux précédents puisque ceux-ci travaillent main dans la main avec la commune que ce soit grâce aux animations proposées cet été aux habitants, ou bien vis-à-vis de l'accueil qu'ils réservent à nos clients du gîte (accès à leur piscine, tolérance du bruit,...). Ce camping de bourg constitue, selon lui, une importante plus-value pour le village et propose, par conséquent, de prendre en charge la moitié de leur facture.

M. Desfarges et Mme Kahane demandent alors ce qu'il se passera si, après lecture de ce compte-rendu, d'autres professionnels sollicitent de la même façon la commune. M. Deschamps ne voit pas pourquoi les autres entreprises feraient ce type démarche et estime que cette demande du Camping des Papillons peut se justifier par sa proximité avec le gîte communal.

M. Desfarges pense, pour sa part, que les autres entrepreneurs font tout autant travailler l'économie locale, voire plus. Mme Chiron **ne souhaite pas que ce genre d'aide ne crée un précédent et ne se**

banalise. En l'espèce, le changement de panneau du camping n'apportera aucun bénéfice aux habitants. Pour autant elle ne souhaite pas non plus opposer une fin de non recevoir et propose de verser une aide à hauteur de 10 % de la somme totale TTC, arrondie à 70 euros. Une prise en charge à hauteur de 300 euros est alors soumise au vote : 5 conseillers acceptent et 1 vote contre.

- Protection sociale complémentaire : participation patronale obligatoire

Obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2025 pour la prévoyance, la commune a maintenu la participation de 10 € par mois qu'elle versait déjà aux agents qui adhéraient au contrat de groupe proposé par le Centre de Gestion.

Avec l'instauration d'une participation obligatoire de 15 € par mois minimum au 1^{er} janvier 2026 pour la santé, M. Deschamps explique que le Centre de Gestion a décidé de lancer un appel d'offres en début d'année laissant ainsi la possibilité aux collectivités de souscrire une convention de six ans pour chacun de ces volets à compter de cette même date :

- avec la MNT pour la santé
- avec Malakoff Humanis pour la prévoyance

Il propose par conséquent, pour des questions pratiques, d'adhérer à ces dispositifs, et de fixer le montant de chacune des participations employeur sachant qu'en plus des agents, les conjoints et enfants respectifs peuvent y prétendre.

Les conseillers souhaiteraient avoir une idée du montant que cela représente pour les agents mais il est difficile de donner un chiffre car cela dépend de la situation de chacun (âge, composition du foyer, formule choisie,...).

Compte-tenu de la grande satisfaction que donne l'ensemble du personnel, M. Desfarges estime qu'il serait normal de donner 5 € de plus que ce qui est déjà donné/imposé soit 15 € pour la prévoyance et 20 € pour la santé.

Vote : le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, une participation de 15 € par mois et par agent pour la prévoyance et une participation de 20 € par mois et par agent pour la santé.

- Traitement des nids de guêpes et frelons : prise en charge des frais des particuliers par la commune

M. Deschamps indique que de plus en plus de communes participent financièrement au traitement des nids de frelons asiatiques présents chez les particuliers.

En effet, compte-tenu du coût important que peut représenter une intervention par un professionnel, la plupart des administrés préfèrent ne pas s'en occuper favorisant ainsi la prolifération de ces insectes et accentuant, par conséquent, le danger pour les personnes vivant à proximité.

M. Deschamps fait part d'une entreprise qui proposerait, dans le cadre d'un partenariat avec la commune, un tarif unique de 163 € HT par intervention.

M. Desfarges demande à quelle hauteur participerait la commune : M. Deschamps suggère 50 %.

Mme Chiron estime normal d'aider les personnes qui n'en ont pas les moyens mais que les plus aisés devraient payer leurs factures. Plusieurs conseillers proposent alors de plafonner l'aide de la commune à 100 € permettant ainsi, à chaque personne concernée, de faire appel à l'entreprise de son choix.

M. Conduché estime cependant que cette contribution devrait se limiter aux nids de frelons. **Mme Chiron est également de cet avis mais** M. Deschamps préfère que les nids de guêpes soient également inclus dans ce dispositif.

Vote : le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la prise en charge de la destruction des nids de guêpes et de frelons asiatiques à hauteur de 50 % sur présentation de la facture et dans la limite de 100 € par intervention pour l'année 2026.

- Investissements 2026

M. Deschamps énumère les projets qui, selon lui, seraient prioritaires l'année prochaine.

Il explique tout d'abord que le logement situé au dernier étage de l'ancienne école de Boënac voit de nouveau son locataire partir à cause des factures trop importantes de chauffage ; l'occasion alors pour lui de mettre un coup de collier sur les travaux d'isolation. Il a alors fait venir un énergéticien qui a émis les suggestions suivantes : isolation des combles, des rampants, des cloisons aux façades, changement de la porte d'entrée principale du bâtiment et installation d'une pompe à chaleur.

Ces travaux pourraient être subventionnés par le dispositif de « solidarité » du Département et, pourquoi pas également, par le fonds de concours de la Communauté de Communes. M. Deschamps met toutefois en garde sur le fait que le renouvellement du Conseil Communautaire pourrait engendrer une modification des conditions d'attribution de ce fonds.

Il indique que ce même énergéticien est aussi venu à l'école et a proposé les pistes suivantes : isolation des plafonds et des planchers puis amortissement de ces installations par la revente de l'électricité produite par la pose de panneaux solaires sur le garage communal. Le délai de dépôt de demande de subvention est trop court pour l'année prochaine d'autant que la venue d'un bureau d'études serait au préalable nécessaire.

Il ajoute enfin que la restauration des portails du cimetière, dont l'opération est actuellement en cours, n'avait pas été budgétée sur 2025 et qu'il faudra donc l'inscrire sur 2026.

M. Deschamps demande ensuite aux conseillers s'ils auraient d'autres suggestions : M. Desfarges et Mme Chiron pensent qu'il vaut mieux rester prudents et ne pas programmer de nouveaux projets. La voirie devra tout de même, selon M. Deschamps, conserver la même régularité d'entretien.

Départ de M. Chades et Mme Kahane.

- Lotissement le Daumas

M. Deschamps fait part de la visite d'Allier Habitat pour un éventuel projet de lotissement sur l'ancien terrain de foot.

Ce projet se déroulerait sur 3 ans et pourrait accueillir 5 à 7 logements avec toujours le même objectif : permettre à des familles de s'installer plusieurs années et d'alimenter les effectifs de l'école.

M. Desfarges demande ce que la commune aurait concrètement à apporter à cette opération. M. Deschamps explique qu'il serait nécessaire de faire viabiliser le terrain et de subventionner le projet en cas de déséquilibre financier.

300 personnes sont attendues sur le site de la future mine et il semble vraiment opportun d'avoir des logements à proposer.

- Questions diverses

> *projet EMILI*

M. Deschamps rend compte du dernier comité de suivi qui s'est tenu le 3 novembre dernier.

Compte-tenu des cours du lithium et de la recherche de partenaires financiers, le démarrage des travaux se trouve ralenti et le projet décalé à 2030. De même, un argumentaire est attendu sur les conséquences

de la présence d'uranium dans le massif.

Les équipes font actuellement une évaluation d'impacts du réchauffement climatique et des flux de résidus.

Il a regretté toutefois, lors de ce comité, qu'Imérys n'ait pas pris l'initiative de proposer un partenariat aux communes au sujet des logements et de ne toujours pas d'avoir d'informations sur les retombées fiscales du projet.

> *déclassement terrain de foot*

Le terrain de foot ne recevant plus de compétitions officielles depuis plusieurs années, la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives a pris contact avec la mairie pour retirer le classement de cette installation et de son éclairage.

M. Deschamps précise que cela n'enlève en rien la possibilité d'utiliser ces dispositifs pour un usage non officiel.

> *association « le verger communal de Boënac »*

M. Deschamps a le plaisir de présenter à l'assemblée de la nouvelle association « le verger communal de Boënac ».

Cette association a pour but principal d'entretenir les arbres du verger communal et d'organiser des évènements autour de cet espace (repas partagés, formations en arboriculture, fabrication de compotes, confitures, fruits séchés, jus de fruits, etc ...).

M. Conduché pense qu'il serait intéressant de proposer à ces bénévoles de s'occuper de la vigne située à Chalouze.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.